

DEC123239INSHS

Décision portant nomination de Mme Rachel THOMAS aux fonctions de directrice- adjointe de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée *Ambiances architecturales et urbaines*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée « Ambiances architecturales et urbaines » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Rachel THOMAS, CR1 au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2013, en remplacement de M. Grégoire CHELKOFF, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 MARS 2013



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC 121285 DR 11

Décision portant nomination de Monsieur O. MAGAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection pour les personnels CNRS travaillant dans les UMR¹ CNRS/CEA hébergées sur le site du CEA Grenoble et dépendant de l'Institut de Recherche en Technologies des Sciences du Vivant (IRTSV/CEA)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 101425INSU du 22/02/2010 nommant Monsieur Paolo LAJ directeur de l'unité UMR 5183 ;

Vu les attestations de formation dans le secteur industrie et recherche relatives 1°) à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, 2°) ainsi qu'à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivrées à Monsieur Olivier MAGAND le 16 mars 2012 par le CNRS formation entreprises ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Monsieur Olivier MAGAND, ingénieur d'étude est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 4 ans et quatre mois à compter du 16 mars 2012

Article 2 : Missions²

Monsieur Olivier MAGAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Monsieur Olivier MAGAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 26 novembre 2012

Le directeur d'unité



PAOLO LAJ
Directeur du LGGE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE